



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Trente-deuxième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Mercredi 19 juillet 1961

à 10 h. 45

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

SOMMAIRE

	Pages
Point 3 de l'ordre du jour:	
Situation sociale dans le monde	
Débat général (<i>fin</i>)	145
Point 12 de l'ordre du jour:	
Assistance aux anciens territoires sous tutelle et aux autres nouveaux Etats indépendants	148

Président: M. Foss SHANAHAN (Nouvelle-Zélande).

Présents:

Les représentants des Etats suivants : Afghanistan, Brésil, Bulgarie, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, France, Italie, Japon, Jordanie, Nouvelle-Zélande, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Salvador, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Venezuela.

Les observateurs des Etats Membres suivants : Autriche, Belgique, Colombie, Grèce, Hongrie, Irak, Pays-Bas, Roumanie, Tunisie, Yougoslavie.

L'observateur de l'Etat non membre suivant : Suisse.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes : Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

En l'absence du Président, M. Tchobanov (Bulgarie), deuxième vice-président, prend la présidence.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Situation sociale dans le monde (E/3489; E/CN.5/346/Rev.1, E/CN.5/346/Add.1 à 5, E/CN.5/357, E/CN.5/361)

DÉBAT GÉNÉRAL (*fin*)

1. M. BETTENCOURT BUENO (Brésil) félicite le Secrétariat de son *Rapport sur la situation sociale dans le monde* (E/CN.5/346/Rev.1), qui, s'il pêche par un certain défaut de précision dans l'information, témoigne d'un effort sérieux pour saisir la réalité sociale du monde contemporain.

2. Les auteurs se sont attachés principalement à examiner le problème de la corrélation qu'il doit nécessairement y avoir entre les facteurs économiques et les

facteurs sociaux pour assurer un développement équilibré; ils reconnaissent, cependant, qu'il est impossible pour le moment, faute d'une commune échelle des valeurs, de définir en termes précis leur relation idéale. Ils insistent néanmoins sur la nécessité de considérer simultanément les problèmes économiques et les problèmes sociaux. Pour les besoins de leur étude, ils ont classé les différents pays en six groupes, selon quatre indicateurs principaux, estimant qu'il y a déséquilibre quand la différence entre indicateurs économiques et indicateurs sociaux est si considérable qu'elle représente un écart de plus d'un groupe. A ce propos, M. Bettencourt Bueno croit devoir relever que, en ce qui concerne le Brésil, le tableau 5 qui figure au chapitre III du *Rapport* ne semble pas correspondre aux statistiques de la CEPAL, d'après lesquelles le Brésil serait placé dans le quatrième groupe pour le niveau du revenu national par habitant et dans le cinquième groupe pour le taux de scolarisation.

3. D'une manière plus générale, la délégation brésilienne fait observer que le *Rapport* n'offre qu'une vue statique des indicateurs sociaux et économiques. La notion d'équilibre n'est pas satisfaisante par elle-même, car l'élément important est le développement, même s'il n'obéit pas à un principe d'équilibre. Enfin, il y a lieu de souligner que, dans tous les pays en voie de développement, l'expérience passée et actuelle enseigne que le progrès économique ouvre la voie au progrès social, qu'il s'agisse d'une économie capitaliste ou d'une économie socialiste.

4. M. EL-FARRA (Jordanie) regrette que la Commission des questions sociales n'ait pas pu, à cause du retard apporté à leur publication, examiner de façon adéquate les documents dont le Conseil est actuellement saisi.

5. Dans la deuxième partie du *Rapport*, qui traite de l'interdépendance du développement social et du développement économique et du problème de l'« équilibre », les auteurs posent d'intéressantes questions, s'efforcent d'y répondre, mais en définitive ne proposent pas de solution. Les représentants qui sont déjà intervenus dans le débat n'ont pas non plus proposé de solution. On pourrait essayer de résoudre le problème en réorganisant les instances compétentes des Nations Unies; mais la délégation jordanienne éprouve toujours à ce sujet les doutes qu'elle a déjà exprimés devant la Commission des questions sociales. Les auteurs du *Rapport* et le Secrétaire général ont recommandé d'étudier la question dans le temps; cette attitude est réaliste. Il est donc prématuré de vouloir fondre en partie les travaux du Comité social et ceux du Comité économique. Pour équilibrer de façon utile le déve-

loppement social et le développement économique, il faudrait donner de l'idée d'équilibre une définition précise, applicable à toutes les situations; mais il ressort du *Rapport* lui-même que cela est impossible à l'heure actuelle. La solution immédiate ne serait donc pas de fondre certains organes, mais d'analyser de façon parallèle le développement économique et le développement social, puis de comparer les résultats ainsi obtenus. Il s'agit donc d'un problème de coordination. Certains ont proposé de fondre entièrement les services sociaux et économiques du Secrétariat; la question pourrait venir devant le Comité social. Si l'on décide que ces services devront poursuivre séparément leurs principaux travaux, on ne voit pas très bien comment on pourrait atteindre l'équilibre voulu par la fusion des travaux du Comité économique et de ceux du Comité social.

6. On a dit qu'il faut établir une relation appropriée entre le développement social et le développement économique; mais, dans ce contexte, le sens exact du mot « appropriée » n'est pas absolument clair. La création d'un service de coopération technique pourrait éventuellement permettre d'établir une telle relation, à condition qu'il réussisse à pousser l'étude du développement social aussi loin que celle du développement économique. Il faudrait peut-être créer un lien fonctionnel entre les organes économiques de l'Organisation des Nations Unies et ses organes sociaux, s'il était impossible d'assurer une telle liaison au sein du Secrétariat.

7. On peut reprocher au *Rapport* de ne rien dire du développement social dans l'Orient arabe, ce qui nuit à son équilibre. Les monographies sont très utiles; il faut les continuer. Elles ne devraient pas, toutefois, être des analyses purement théoriques, mais devraient aboutir à des efforts pratiques destinés à résoudre les problèmes communs qui se posent dans des régions similaires. Il est besoin de formation sur place et aussi de centres régionaux de formation; mais de tels centres doivent faire l'objet d'un contrôle suivi. Il faut que les études entreprises aboutissent à des plans, qui devront, à leur tour, être soumis à une analyse critique. C'est le seul moyen d'éviter les erreurs commises dans le passé.

8. La délégation jordanienne approuve l'idée d'organiser des cycles d'études et des groupes de travail régionaux, car elle a l'expérience des études consacrées au service social qui ont été organisées par le Département social de la Ligue des Etats arabes, avec la précieuse collaboration de la Direction des affaires sociales du Secrétariat. Plusieurs cycles d'études ont eu lieu depuis 1949, d'autres sont prévus pour 1961 et les années suivantes.

9. Il faudrait davantage de personnel pour l'action sociale, et il faut espérer que les projets extrêmement intéressants qui figurent dans le rapport de la Commission des questions sociales (E/3489, Annexe I) pourront bénéficier de l'aide nécessaire.

10. Le PRÉSIDENT, parlant en qualité de représentant de la Bulgarie, dit que le *Rapport sur la situation sociale dans le monde* fait ressortir à juste titre les

difficultés que l'on ne peut manquer de rencontrer quand on cherche à déterminer les rapports qu'il doit y avoir, dans le développement d'un pays, entre les facteurs économiques et les facteurs sociaux. Mais il est regrettable que les auteurs n'aient pas été en mesure de proposer une solution convaincante. En outre, les auteurs ne se sont pas assez occupés du rôle que les facteurs sociaux jouent dans le développement. Il aurait été plus juste de dire que le développement économique est essentiel au bien-être social, mais qu'il ne saurait suffire à le réaliser, car le progrès social dépend toujours de la façon dont les bienfaits du développement économique se répartissent entre les divers secteurs de la population. Les passages du *Rapport* qui traitent de la répartition du revenu aux Etats-Unis et en Amérique latine montrent que les auteurs ont bien compris que la croissance économique n'aura pas nécessairement un effet bienfaisant sur le développement social, tant que les richesses seront aux mains d'une minorité; mais cette conclusion n'est pas formulée en termes explicites.

11. D'autre part, les auteurs du *Rapport* tendent à simplifier à l'excès. Ils vont jusqu'à affirmer que le développement économique et social rencontre des difficultés particulières dans les petits pays. La relative petitesse de la Bulgarie ne l'a pourtant pas empêchée de faire avancer son développement économique et d'affirmer son indépendance avec un notable succès. Dans les conditions actuelles, les perspectives qui s'ouvrent aux petits pays qui accèdent à l'indépendance économique sont beaucoup plus encourageantes que le *Rapport* ne donnerait à le croire.

12. Les pays capitalistes consacrent une proportion relativement faible de leurs ressources budgétaires à accélérer la croissance économique et à améliorer la situation sociale. Une répartition plus judicieuse du revenu national serait utile aux gouvernements comme aux masses. Mais cette redistribution ne peut se faire par des changements budgétaires que pour une partie seulement du revenu national. La question de la redistribution efficace du revenu national est liée à celle de la propriété des moyens de production; il sera impossible de réaliser cette réforme tant qu'une grande partie des richesses du pays restera entre les mains d'une minorité de propriétaires improductifs. Le représentant de la Bulgarie ne prétend naturellement pas qu'il faille imposer aux autres pays le système appliqué en Bulgarie, mais il tient à souligner que c'est la redistribution du revenu qui, après la deuxième guerre mondiale, a permis à ce pays de réaliser de si grands progrès. Son revenu national est plus largement réparti entre les divers secteurs de la population que dans les pays capitalistes, et elle construit en même temps des usines et des écoles. C'est pourquoi le représentant de la Bulgarie ne saurait approuver la conclusion du *Rapport*, selon laquelle la croissance économique serait le seul remède possible. Dans les pays où la production relève entièrement de l'Etat, les facteurs économiques et sociaux s'équilibrent dans le développement du pays. Cependant, on ne saurait proposer ici aucune formule générale, car les moyens de réaliser cet équilibre varient d'un pays à l'autre.

13. Il conviendrait d'étudier avec une attention particulière la situation sociale des campagnes, où le niveau du revenu est de plus en plus inférieur à celui des villes. Un continuel exode rural montre bien qu'il existe, dans les campagnes, un chômage larvé, mais le principal problème auquel beaucoup de pays sous-développés doivent faire face, la transformation des petits cultivateurs et des ouvriers agricoles en travailleurs industriels, n'est pas encore résolu. La situation critique de l'agriculture dans les pays sous-développés compromet incontestablement leur industrialisation. Mais les auteurs du *Rapport* ne semblent pas avoir des idées très nettes à ce sujet; parfois même ils se contredisent, car tantôt ils déclarent que tous les pays s'accordent à reconnaître la nécessité de réformes agraires, tantôt ils semblent douter de leur utilité et recommandent de modifier la structure même de l'agriculture. Pourtant, on ne saurait contester la nécessité d'une réforme agraire dans des pays tels que l'Argentine, où une minorité (5% de la population) détient à elle seule 75% des terres. Il est évident qu'une réforme agraire est souhaitable dans l'intérêt de l'industrialisation future du pays et pour y faire régner la justice sociale.

14. Il est regrettable que les auteurs du *Rapport* aient accordé si peu d'attention aux coopératives agricoles, alors que l'*Etude internationale des programmes d'action sociale* publiée en 1959¹ signalait, à la page 181, que ces coopératives avaient continué à se développer dans presque tous les pays: évolution très encourageante, car elle contribue au développement de l'agriculture, introduit des méthodes agricoles modernes et élève le revenu de la population rurale. Il est vrai qu'il est dit, dans la section du *Rapport* qui traite des rapports entre régions urbaines et régions rurales, que les pays à économie planifiée ont généralement réduit l'écart existant entre les revenus agricoles et non agricoles, en encourageant davantage la production agricole. Cette affirmation est particulièrement exacte pour la Bulgarie. Entre 1946 et 1950, les grandes propriétés, relativement peu nombreuses, ont été liquidées et partagées entre des milliers de paysans qui ne possédaient pas de terres jusque-là. Après 1944, les paysans ont constitué des coopératives au sein desquelles ils possèdent leurs propres terres, le revenu étant réparti selon la nature et la quantité du travail fourni et la superficie des terres que chacun a apportées à la coopérative. Le développement a été rapide, et les coopératives et les exploitations d'Etat fournissent actuellement 94% de toute la production agricole. Cette production s'est diversifiée, et la situation sociale s'est beaucoup améliorée dans les régions rurales. En combinant les investissements des coopératives et ceux de l'Etat, on a pu développer beaucoup la production d'énergie électrique, les plans d'irrigation, la construction de logements et les services médicaux gratuits; la mortalité infantile a été réduite, les installations culturelles ont été améliorées et un système de pensions a été institué en faveur des travailleurs agricoles. En face de résultats aussi satisfaisants, la délégation bulgare est persuadée que le meilleur moyen de triompher du chômage rural est

peut-être de créer des coopératives agricoles bénéficiant de l'aide de l'Etat. Il conviendrait donc d'étudier l'expérience réalisée dans les pays socialistes en matière de coopératives agricoles et de la faire connaître aux autres pays. La délégation bulgare se propose de soumettre au Comité social un projet de résolution qui portera sur le développement des coopératives rurales et les mesures que l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées pourraient utilement prendre à cet égard².

15. M^{lle} STRUJIC (Observateur de la Yougoslavie), prenant la parole sur l'invitation du Président, déclare qu'en dépit de ses lacunes, le *Rapport sur la situation sociale dans le monde* mérite d'être lu avec une grande attention.

16. Il ressort de la première partie du *Rapport*, qu'il y a eu certains progrès dans le domaine de la santé et celui de l'enseignement. Même dans ces domaines, cependant, on ne pourra pas résoudre les problèmes avant longtemps si l'on continue à s'y attaquer au même rythme qu'à présent. La production alimentaire ne parvient pas à suivre l'accroissement de la population. Les pays économiquement sous-développés sont aux prises avec des difficultés dues au déséquilibre de leur balance des paiements et à un apport insuffisant de capitaux étrangers. L'accession de certains Etats à l'indépendance et la lutte que certains territoires mènent contre les séquelles du colonialisme accroissent leur besoin de développement économique et social, car cette évolution représente pour eux le seul moyen de conserver leur indépendance et d'élever leur niveau de vie. Ils ont besoin non seulement de capitaux mais aussi d'assistance technique, en particulier pour la formation professionnelle. Il serait bon que le Conseil demande que cette assistance technique augmente.

17. Le *Rapport* aurait pu donner des renseignements plus complets sur l'hygiène mentale, l'industrialisation et l'automatisation, et analyser de façon plus approfondie les problèmes sociaux particuliers qui se posent dans les différents secteurs de la population.

18. La deuxième partie du *Rapport* est intéressante, non seulement du point de vue théorique, mais aussi du point de vue pratique. En travaillant plus avant dans ce sens, et notamment en rédigeant de nouvelles monographies, on permettrait au Conseil de procéder à un plus ample examen des problèmes qui se posent. Les auteurs soulignent le rôle particulièrement important qui est dévolu à l'Etat dans la réalisation d'un développement économique et social équilibré. Ils considèrent qu'il appartient à l'Etat de prendre des mesures appropriées, mais la question des critères à appliquer pour évaluer l'équilibre n'est toujours pas résolue. A la Commission des questions sociales, la délégation yougoslave a fait remarquer que le *Rapport* prouve l'impossibilité de démontrer, en ne s'appuyant que sur la production d'un article donné, que la situation s'est aggravée ou qu'elle s'est améliorée. Il ne s'agit pas seulement d'équilibrer la production et la consomma-

¹ Publication des Nations Unies, n° de vente: 59.IV.2.

² Distribué ultérieurement sous la cote E/AC.7/L.398.

tion; l'équilibre entre le développement économique et le développement social est beaucoup plus complexe. Il est évident que les moyens de réaliser cet équilibre varieront d'un pays à l'autre, mais un des critères pourrait être la répartition du revenu national. Les résultats obtenus en Yougoslavie confirment le bien-fondé de cette thèse.

19. La délégation yougoslave a appuyé la résolution 6 (XIII) de la Commission des questions sociales, qui s'inspire de la résolution 1392 (XIV) de l'Assemblée générale et qui recommande que la Commission se réunisse tous les ans (E/3489, par. 118). Elle approuve aussi les projets de résolutions et recommandations que la Commission présente au Conseil (E/3489, chapitre XII); elle espère que le Conseil les adoptera.

20. Le PRÉSIDENT prononce la clôture du débat général sur le point 3, qui sera renvoyé au Comité social.

La séance est suspendue à 11 h. 50; elle est reprise à 12 h. 25.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR

Assistance aux anciens territoires sous tutelle et aux autres nouveaux Etats indépendants (E/3500, E/3503)

M. Foss Shanahan (Nouvelle-Zélande) reprend la présidence.

21. M. HEURTEMATTE (Commissaire à l'assistance technique), présentant le rapport sur l'assistance aux anciens territoires sous tutelle et aux autres nouveaux Etats indépendants (E/3500), rappelle que l'Assemblée générale a ouvert un crédit supplémentaire de 3.500.000 dollars dans le budget de 1961 et précise que le rapport rend compte de la manière dont ces fonds ont été utilisés ou engagés. Très peu de temps s'étant écoulé depuis l'adoption du programme, le Secrétariat n'a pu qu'énumérer les projets qui sont en préparation ou ont reçu un début d'exécution. Il ne peut au reste s'agir que d'un rapport préliminaire, puisque le programme s'applique à un secteur en pleine évolution et que les renseignements et prévisions sont dépassés de jour en jour. Il donne cependant une idée de la portée du programme et fait apparaître les modifications profondes qu'a subies le champ d'action de l'assistance technique par suite de la nature même des problèmes auxquels les nouveaux Etats indépendants ont à faire face dans la période de transition qu'ils traversent. Il a fallu, au cours d'une première phase, définir ces problèmes, parfois en envoyant sur place des missions d'enquête puisque les services d'assistance technique n'ont pas assez de représentants locaux pour maintenir le contact avec les services nationaux et assurer la coordination nécessaire avec les responsables des autres programmes d'aide, notamment des programmes bilatéraux.

22. M. Heurtematte croit cependant devoir signaler une méthode administrative qui se révèle des plus utiles: elle consiste à associer de plus en plus étroitement

les commissions économiques régionales à l'élaboration et à l'exécution des programmes d'assistance technique. La majorité des nouveaux Etats indépendants se trouvant en Afrique, le secrétariat de la CEA a été appelé à jouer un rôle majeur dans l'élaboration des projets, la fixation de l'ordre d'urgence et le choix des méthodes d'exécution. Une autre innovation à signaler est la nomination de conseillers régionaux auprès du siège de la CEA, qui étudient, en étroite collaboration avec le personnel des services organiques de la Commission, les demandes d'assistance des Etats membres. Un seul conseiller s'occupe de plusieurs pays; cette méthode permet de réduire les dépenses, tout en assurant aux pays intéressés le concours d'un spécialiste hautement qualifié, parfaitement au courant des problèmes de la région. On espère accroître sous peu le nombre de ces conseillers, ce qui accélérera la décentralisation des fonctions d'assistance technique en faveur des commissions économiques régionales.

23. D'autre part, le programme considéré offre plusieurs exemples de la coordination efficace qui s'est établie entre l'Organisation des Nations Unies, les commissions économiques régionales et les diverses institutions spécialisées. M. Heurtematte cite en particulier la Conférence d'Etats africains sur le développement de l'éducation en Afrique, organisée sous les communs auspices de l'UNESCO et de la CEA.

24. Enfin, M. Heurtematte rappelle le développement considérable des travaux d'assistance technique dans le domaine de la statistique. Actuellement, 50 statisticiens sont déjà en fonctions, et les demandes d'assistance approuvées portent sur 500 mois de travail; il est probable qu'avant la fin de l'année, ce chiffre déjà élevé augmentera encore, comme s'accroîtra sans doute le nombre des conseillers régionaux en matière de statistique, qui est actuellement de cinq. D'autre part, cinq centres de formation de statisticiens, qui formeront des cadres intermédiaires et dispenseront aussi un enseignement plus poussé, sont en voie de création. La demande de statisticiens est extrêmement grande dans toute la région, et chacun des projets entrepris dans ce domaine au cours des derniers mois a déjà commencé à produire des résultats concrets.

25. Si le démarrage du programme a paru quelque peu lent au début, l'élaboration des projets sur le plan national exigeant inévitablement un certain temps, on constate depuis quelques jours une accélération notable; les demandes d'assistance portant sur l'attribution de bourses ou sur la fourniture de services d'experts se multiplient. Nul doute qu'avant la fin de l'année, le programme, tel qu'il a été prévu par le Secrétaire général après son voyage en Afrique, ne soit en pleine exécution.

26. M. WODAJO (Ethiopie) dit que le Gouvernement éthiopien constate avec satisfaction que les organisations du système des Nations Unies reconnaissent pleinement les besoins particuliers de l'Afrique. L'aide consentie à l'Afrique par ces organisations s'est considérablement accrue au cours des deux dernières années; par exemple, l'assistance fournie au titre du Programme élargi d'assistance technique est passée de 8,9% à 15,3% du

total, sans aucune réduction du volume de l'aide accordée aux autres régions sous-développées. De plus, l'Afrique a reçu en 1960 une fraction importante des fonds alloués pour des cas d'urgence. Elle bénéficie aussi d'une aide accrue au titre du programme ordinaire d'assistance technique et du Fonds spécial. De son côté, la BIRD a augmenté ses prêts à l'Afrique, encore que la plus grande partie de ces prêts soit consacrée à certains projets qui intéressent le Sahara et la Mauritanie. Le Secrétaire général a évalué à cinq millions de dollars les sommes supplémentaires qui seront nécessaires sur une période de deux ans, pour faire face aux besoins de l'Afrique (E/3500, introduction); M. Wodajo espère que les gouvernements répondront à cet appel.

27. L'Afrique a besoin, avant tout, de former sa main-d'œuvre. Avec l'aide de l'UNESCO et de la CEA, elle a évalué ses besoins dans le domaine de l'enseignement et de la formation, et elle espère que les Nations Unies lui fourniront une aide substantielle au cours des deux prochaines années. La délégation éthiopienne est pleinement satisfaite des rapports relatifs à la Conférence d'Etats africains sur le développement de l'éducation en Afrique (E.3498/Add.1 à 3); elle espère que le Conseil en prendra acte.

28. M. NATORF (Pologne) dit qu'en ce qui concerne l'assistance aux anciens territoires sous tutelle et aux

autres nouveaux Etats indépendants, l'Organisation des Nations Unies doit prêter une attention particulière aux pays qui sont d'anciennes colonies et qui viennent à peine de commencer à lutter contre leur sous-développement. Pour faire face aux besoins croissants d'assistance technique, il y a eu une augmentation des contributions volontaires versées à ce titre; la Pologne a augmenté de 33 % sa contribution de 1961. Le mieux serait d'utiliser ces fonds pour renforcer le Programme élargi d'assistance technique, particulièrement en Afrique. Essayer de faire supporter la charge de l'assistance au budget de l'Organisation des Nations Unies tendrait à réduire le rôle joué par l'action concertée dans l'aide aux pays qui viennent d'accéder à l'indépendance. Il faut augmenter l'assistance technique fournie par les Nations Unies aux anciens territoires sous tutelle et autres nouveaux Etats indépendants, car c'est le bon moyen d'éliminer les conséquences du colonialisme.

29. M. EL-FARRA (Jordanie) dit qu'il ressort du paragraphe 2 du rapport sur l'assistance aux anciens territoires sous tutelle et aux autres nouveaux Etats indépendants que le rythme auquel s'effectuent les dépenses et engagements de crédit est assez lent. La délégation jordanienne demande instamment que l'on fasse de plus grands efforts pour accélérer l'exécution du programme.

La séance est levée à 12 h. 50.